

Montréal, le 6 juillet 2015

**OBJET :** Votre demande d'accès datée du 29 juin 2015

---

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 29 juin 2015 visant à obtenir les documents suivants :

- les documents en annexe des états financiers annuels ou mémo permettant de justifier ou d'autoriser les montants affectés annuellement pour les deux dernières années aux dépenses de l'engagement de firme d'enquête privée;
- tout document permettant de connaître le nom des firmes privées d'enquête engagées par votre organisme et le montant versé à ces firmes annuellement pour les deux dernières années;
- tout document (contrat et demande de service) permettant de connaître la nature du travail exigé et effectué par ces firmes;
- tout document permettant de connaître le tarif horaire ou par acte exigé par ces différentes firmes d'enquête ainsi que les frais de déplacement; rédaction de rapport et autres diverses dépenses reliés à ces demandes de service;
- tout document permettant de connaître la forme d'engagement des firmes privées;
- tout document ou information permettant d'identifier le nom du responsable dans votre organisme ou la section ou la division de votre organisme qui s'occupe de la gestion courante de ces enquêtes et de la personne qui confie les mandats aux firmes d'enquête privée.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que les documents dont vous demandez l'accès sont inexistantes. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marie-Claude Laberge, avocate  
Responsable de l'accès aux documents

p. j.